

Ecole élémentaire Marcel Pagnol Le petit bois- Escalquens

Procès Verbal du conseil d'école du jeudi 9 novembre 2023

Etaient présents :

<u>Ecole</u>	<u>Parents</u>	<u>Mairie</u>
Mme Decroix, Directrice Mme N. Charvet Mme L. Leblan Mme C. Delage Mme L. Begey Mme A. Ossola Mme M. Gudewiez Mme G. Loubet Mme I. Grondin Mme L. Tessier Mme S. Albert Mme C. Soudani Mme F. Jouffrais Mme A. Devise	<u>APIE</u> Mme Caroline Degroote Mme Betty Magnin-Robert Mme Déborah Kihal M. Nicolas Martinez Mme Audrey Moltot Mme Christelle Plouzeau M. Emilien Mougeat Mme Maylis Martin <u>FCPE</u> Mme Karen Allouche Mme Fanny Magdeleine Mme Stéphanie Eglem M. David Houllès	M. Tronco Mme Véronique Roux Mme Colette Passemar <u>ALAE</u> Mme Aude Boutet, Directrice adjointe

Absents excusés : Mme Estivals, Inspectrice de l'Education Nationale , Mme Collot, Mme Soutoul, Mme Desfour, M Hot , Mme Chevalier, enseignants

I- Conseil d'école :

Présentation des membres du conseil d'école

Bilan des élections des parents d'élèves, présentation des parents élus.

Taux de participation de 63,75 % cette année, en augmentation par rapport à l'an dernier (51,66%). Sur les 15 sièges à pourvoir, 10 sont attribués à l'APIE et 5 à la FCPE.

Equipe enseignante à la rentrée 2023 :

L'équipe enseignante compte 18 membres cette années : 3 nouveaux venus : Mme Chevalier, qui complète Mme Desfour le lundi et Mme Collot le vendredi, Mme Devise qui assure le mi-temps des CM1 13 avec Mme Soutoul, M. Hot qui complète Mme Delage le mardi.

Présentation du règlement intérieur du Conseil d'école (en PJ), soumis au vote pour adoption : adopté à l'unanimité.

II- Ecole :

1) Classes et effectifs élèves

L'école compte actuellement 380 élèves (quasi inchangé depuis la rentrée), répartis sur 15 classes 3 CP (24,23 ,24), 1 CP/CE1 (22), 2 CE1 (24), 3 CE2 (28, 28, 27), 3 CM1(25,25,26), 3 CM2 (27, 27, 26).

2) Personnels AESH rattachés à l'école

L'équipe d'AESH s'est renforcée depuis la rentrée de deux AESH (une présente sur 9 demi-journées présente dès la rentrée, et l'autre sur 7 demi-journées, arrivée mi-septembre). Sept AESH sont présents sur les 9 rattachés à l'école (2 en arrêt -maladie et maternité). Ils accompagnent 21 élèves notifiés par la MDPH dont 6 individualisés et 15 mutualisés. Les affectations se font sur la base des besoins des élèves, cela signifie que même un élève notifié en individualisé n'est pas forcément pris en charge à 100% de son temps de présence en classe.

Pour les élèves mutualisés, l'accompagnement s'est un peu renforcé courant septembre, mais il ne permet pas de répondre à tous les besoins :une demande d'AESH supplémentaires a été faite. Il n'y a pas de représentation des AESH au conseil d'école. La question pourra être étudiée.

3) Aides à la direction

La mairie a maintenu depuis la rentrée son aide administrative à la direction (Mme Foucras, 4h par semaine), elle en est vivement remerciée. Depuis le 9 octobre, l'école accueille un Volontaire Service Civique, M. Sarniguet, qui interviendra notamment en renfort de Vie Scolaire (accueil, contrôle des absences, soutien aux activités éducatives...) et en aide à l'organisation.

4) Projet d'école - Activités et projets pédagogiques

- Présentation du projet d'école en vigueur (inchangé depuis sa mise à jour juin 2023). Dans le cadre du Vivre ensemble ,mise en place de tuteurs CM2 faite à la rentrée pour les CP et démarrage de la formation élèves pHAre.
- Présentation du dispositif pHARe (annexé au règlement intérieur)– Dans le cadre de pHARe, il n'y a pas encore eu de situation nécessitant la mise en oeuvre du protocole de Méthode de Préoccupation partagée– Mais la mise en œuvre de la formation des élèves est en cours :

Partenariats avec l'infirmière scolaire (en cycle 2 : travail sur les émotions) -Le travail sur le climat scolaire se poursuit (médiateurs au cycle 3 – formation de tous les élèves aux messages clairs).

- EPS :Poursuite de l'activité natation pour l'ensemble des classes, avec l'aide de parents agréés qui sont remerciés. Projet de cycle roller pour les 3 classes de CM2 au dernier trimestre pour finir le cycle d'apprentissage débuté en CM1=> demande de subvention à la Mairie pour financer le projet (début des cours à prévoir fin avril) :un devis devra être transmis
- Cross : compte tenu du contexte Vigipirate, il est annulé.
- Partenariats : Ecole de musique : il est reconduit cette année- Médiathèque : poursuite des accueils- Ludothèque : Pas d'accueil de classes entières possibles au vu des effectifs
- Projets des classes : Musée des Abattoirs, Quai des Savoirs, Altigone, Cinéma, Projet Ovalie...
- Spectacle musical de Noël : un spectacle sera organisé à la salle des fêtes le 14 décembre, sur le thème du jazz, en deux représentations, pour l'ensemble des classes, organisé par la coopérative scolaire. Il sera subventionné par la Mairie, que nous remercions.
- Fonctionnement des conseils de délégués : Cette année nous avons décidé de scinder les conseils en deux, ce qui permet de donner la parole au plus grand nombre et de réduire la durée. Sept conseils sont prévus cette année.

5) Evaluations nationales CP/CE1/CM1 2023/2024

Des restitutions aux familles sont prévues.

6) Dispositifs d'aide aux élèves

- Les membres du RASED sont inchangés par rapport à l'an dernier : Mme Solomiac (psychologue de l'Education Nationale) et Mme Monteil , enseignante spécialisée intervenant en cycle 2 uniquement.
- APC (Activités pédagogiques complémentaires) : 30 à 36 heures y sont consacrées par an. Les heures sont principalement positionnées le mardi (de 16H15 à 17H15) mais d'autres horaires sont proposés dans certaines classes .
- Soutien aux élèves dans la cadre du Pacte Enseignant : 24 h d'aide aux élèves . Ces heures sont fixées le lundi et le jeudi de 16h15 à 17h15, de début décembre à début avril, et seront assurées par Mme Grondin et Mme Delage.
- Stages de réussite : deux sessions seront organisées cette année : la 1^{ère} a déjà eu lieu, du 23 au 27 octobre, la seconde aura lieu du 8 au 11 avril 2024. A priori, il n'y aura pas d'autre session.
- CLAS : 8 à12 élèves seront accueillis (groupes en cours de constitution).

7) Règlement intérieur de l'école :

Des modifications ont été apportées (allègement du texte, reformulation des autorisations de sortie pour soins et complément sur les objets interdits). Suite à la recrudescence des montres connectées, et ce malgré leur interdiction, une communication aux parents devra être faite.

Règlement intérieur soumis au vote : adopté à l'unanimité.

Présentation de la Charte de la laïcité annexée au règlement intérieur.

8) Organisation de la semaine scolaire :

Maintien de la demande de l'équipe enseignante de passage à la semaine de 4 jours.

Sur ce sujet, une réunion publique a eu lieu le 28 septembre pour ouvrir le débat. Des questions se posent en terme de coût et d'organisation du mercredi. Une réunion est en train d'être programmée (fin novembre ?) par la Mairie pour réfléchir à des possibilités d'horaires, les rythmes de l'enfant et les répercussions sur les différentes associations/acteurs de la ville.

Pour rappel, les communes restant à la semaine de 4,5 jours sont minoritaires (environ 7% des communes).La parution d'un décret qui met fin aux subventions des communes fonctionnant sur 9 demi-journées, et la possible uniformisation par l'Education Nationale, en lien avec le démarrage du Pacte enseignant sont susceptibles d'accélérer le mouvement vers le passage à 4 jours.

9) Sécurité :

Plan Vigipirate : passage au niveau Urgence attentat.

PPMS : deux exercices sont prévus : le lundi 13 novembre 14h15 exercice PPMS intrusion, le mardi 12 décembre (date rectifiée) à 14h15 exercice PPMS Risques Majeurs

Exercices incendie : un exercice a eu lieu le 21/09/23.

10) Bilan de la coopérative scolaire 2022/2023

A la fin août 2023, le compte bancaire de la coopérative scolaire affichait un solde de 9848,13 euros.

Les charges éducatives (dépenses liées aux sorties, voyages et dépenses diverses), les assurances et la cotisation OCCE atteignaient un total de charges de 46096,01 euros .

Les produits se sont élevés à 45432,66 euros, dont environ 8660 euros de subventions municipales, 2000 euros de subventions des associations de parents d'élèves, 3900 euros de participation initiale

des familles, 26200 euros de participation des parents aux sorties et voyages et 4573 euros de vente d'objets. L'écart charges-produits s'est élevé à – 663 euros.

Modalités de financement des sorties scolaires en 2023/2024

En ce début d'année scolaire 2023/2024, 3650 euros ont été versés par les parents d'élèves au titre de leur participation initiale à la coopérative, nous les en remercions. Toutes les contributions supplémentaires seront les bienvenues pour nous aider à financer en particulier les sorties scolaires et autres projets prévus cette année.

III- Mairie :

-Résultats du diagnostic énergétique de l'école déjà réalisé, et calendrier des travaux envisagés ou planifiés pour réduire l'impact de la chaleur extérieure dans les bâtiments :

*Préconisation du bureau d'étude : installation d'une pompe à chaleur air/eau pour réduire la consommation énergétique (200 000 euros d'investissement). Dépôt de dossier pour bénéficier de subvention=> pour faire de la chaleur et du frais.

*Chaleur : les climatiseurs mobiles ne suffisent pas à rafraichir toute une classe : Demande de ventilateur pour chaque classe pour mieux répartir l'air frais : cette demande va être étudiée

*Devis en cours pour panneaux réfléchissants sur les dômes (verrières)

*Poursuite de l'équipements en stores

*Budgétisation de l'agrandissement de l'école maternelle en réflexion

-Point sur les travaux en cours à l'arrière de l'école et date prévue pour la pose du portail : Le portail provisoire d'accès à la cantine n'est pas tout à fait sécurisé (passage possible), et il reste parfois ouvert pendant le temps des travaux. La mairie prévoit la pose du portail définitif avant fin novembre.

-Perspectives d'augmentation du budget fournitures scolaires en 2024 : 30€ par élève actuellement. L'augmentation sera discutée au mois de mars pour l'année scolaire prochaine.

-Perspectives d'amélioration du fonctionnement des photocopieurs de l'école suite aux problèmes récurrents de bourrage papier : photocopieurs achetés en 2020 et renouvelables en 2025. Une expertise technique va être lancée par Sharp prochainement. Un essai sera également fait avec du papier de qualité différente.

-Equipements prévus en téléphones et matériel informatique : demandes de téléphones satisfaites pour les ateliers, renouvellement prévu des TBI en fonction de la vétusté. Interphones supplémentaires dans les modules en cours d'étude.

-Des demandes d'achat de mobilier (dont chaises pour un CP et panneaux en liège dans chaque module) vont être transmises à la Mairie.

-Projet en cours, dans le cadre du PEDT, autour des écrans. Le projet a démarré en maternelle. Plusieurs temps forts sont prévus dans l'année . L'école élémentaire va relayer des enquêtes proposées par les fédérations de parents d'élèves.

-Nouvelle demande d'étude par les enseignantes : les enseignantes confirment le besoin d'études pour certains élèves peu aidés à la maison.

IV- ALAE :

- 15 animateurs, 2 AESH (AVL)
- Différents projets : resto du cœur, laïcité, partenariat avec l'EHPAD
- Fonctionnement du dispositif « Relis ta leçon » : Tous les jours de 16h15 à 17h15 : une animatrice mène cet atelier depuis l'année dernière. Entre 14 et 20 élèves par soir.
- Commission menu/fonctionnement : des informations à venir fin décembre.

V- Dates à retenir : Prochains conseils d'école : les jeudi 21 mars et lundi 10 juin à 17h30 .

Sont annexés au présent procès-verbal :

- I- Règlement intérieur du Conseil d'école adopté le 9/11/23
- II- Règlement intérieur de l'école 2023-2024 adopté le 9/11/23
- III- Charte de la laïcité annexée au Règlement intérieur
- IV- Protocole PHARe annexé au Règlement intérieur

La secrétaire de séance,
Mme Charvet



La Directrice,
Mme Decroix

